



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2024 à 19h00 à l'hôtel de ville de Cloridorme

N° de résolution  
ou annotation

Sont présents : M. Dany Minville  
Jean-William Ayotte  
Jean-Louis Clavet  
Normand Poirier  
Mme Nancy Cloutier  
Josée Boulay

Absence : aucun

Était également présente madame Léona Francoeur, d.g. par intérim.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Marcel Mainville constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

Résolution # 235-12-2024

Ordre du jour

- 1- Dépôt des États financiers suivi d'une période de questions en lien avec les états financiers
- 2- Adoption du budget reporté en janvier
- 3- Utilisation du solde des règlements fermés pour refinancement (197 813\$)
- 4- Achat pièces aqueduc valve de contrôle- 725 plus taxes
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1- Résolution 236-12-2024

Dépôt des états financiers pour l'exercice financier 2023

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, la greffière-trésorière soit, lors d'une séance du conseil tenue au plus tard fin mai déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023;

Considérant que les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été déposés à la municipalité en date du 11 décembre 2024, cette exigence n'a pu être respectée;

Considérant que le rapport financier et le rapport du vérificateur a été présenté au conseil municipal par monsieur Chrétien de la firme RCGT à la satisfaction du conseil municipal;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER QUE :

Le conseil municipal prend bonne note des états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 et autorise sa greffière-trésorière par intérim à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le rapport financier et le rapport du vérificateur externe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE





2- Résolution # 237-12-2024

Budget 2025 et PTI

N° de résolution  
ou annotatif

CONSIDÉRANT QUE normalement un budget municipal selon l'article 954.1 du Code municipal du Québec, doit être adopté avant le 31 décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE vu les circonstances que la municipalité connaît présentement par suite du départ du dg, force fut de constater qu'il est impossible présentement de présenter le budget et le Plan Triennal d'Infrastructures de façon responsable;

CONSIDÉRANT QUE le ministère permet à une municipalité, dépendamment d'une situation donnée de présenter le budget plus tard que la date prévue, selon l'article 954.1 alinéa 3;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Cloridorme déposera le budget 2025 en janvier prochain et qu'il fera connaître la date aux citoyens tel que prévu par la Loi (article 956).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Résolution # 238-12-2024

Solde résiduel de règlement d'emprunt fermé

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit refinancer un montant de 1 633 000\$ en février prochain;

CONSIDÉRANT QU'UN solde résiduel de règlement d'emprunt fermé est disponible, (197813\$) que le conseil municipal désire, après discussion et évaluation des différents coûts, conserver le montant disponible pour appliquer à la taxation pour les futures années étant donné que le PIQM prend fin en 2025, afin de ne pas imposer une trop grande charge fiscale aux citoyens.

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND POIRIER CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le solde résiduel sera affecté au remboursement annuel du refinancement de 1 633 000\$ jusqu'à épuisement.

QUE la directrice générale par intérim est autorisée à en aviser le ministère des finances le plus tôt possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Résolution # 239-12-2024

Achat pièces aqueduc

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

L'achat d'une valve de contrôle pour le réducteur de pression situé dans la route du Brûlé, au coût de 725\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution  
ou annotation

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions :      Demande comptable  
                         HLM  
                         Protocole monsieur le maire  
                         Avis bouillis

6-Clôture de la séance

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marcel Mainville maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

marcel mainville  
Maire

Livia Fauveau  
Greffière